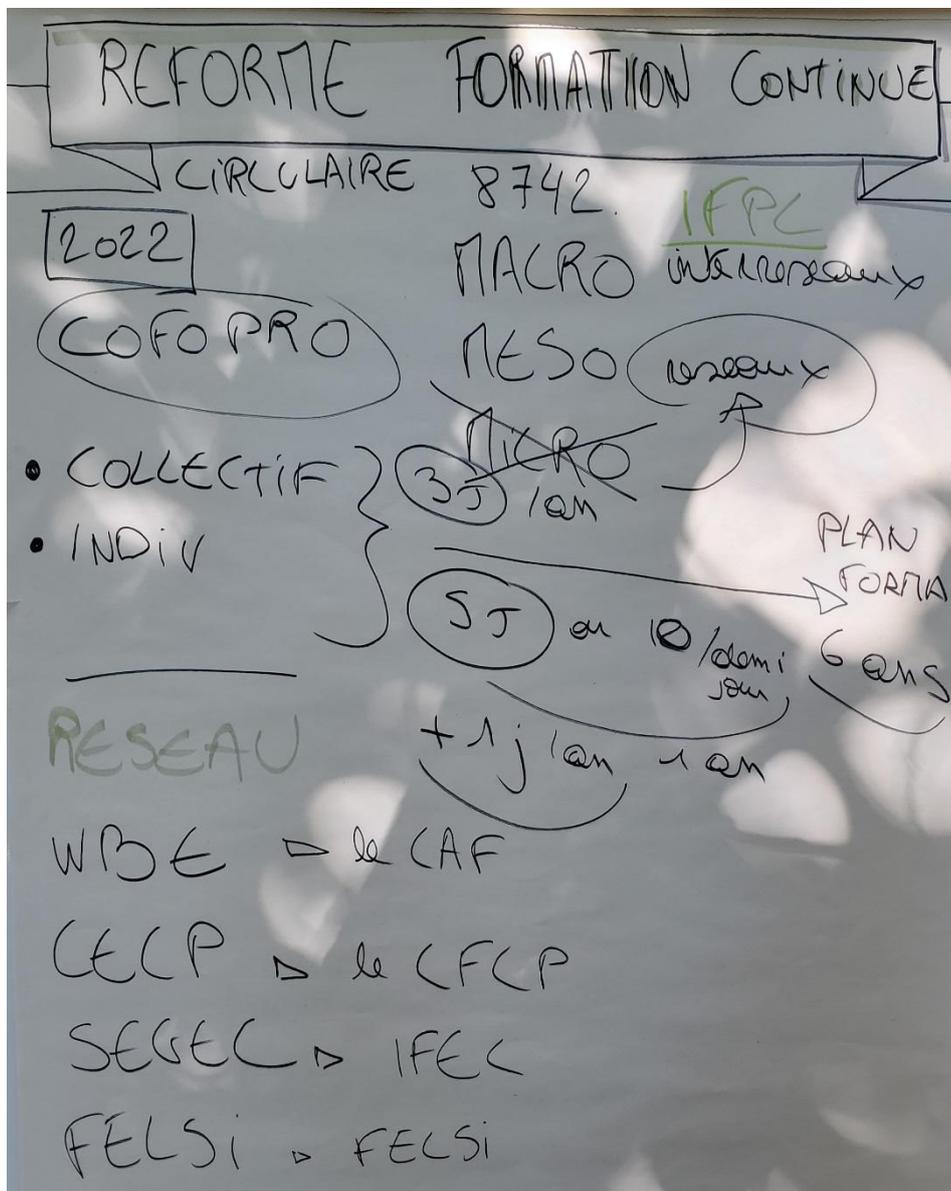




Notes de l'atelier 'actualités'

La réforme de la formation continue des enseignant-es

Natacha Sensique - Réseau IDée



La réforme est en cours depuis septembre 2022. Il y a un décret et une circulaire (la [circulaire 8742](#)) qui régissent la réforme. Ils abordent le pilotage de la formation continue et les éléments de la réforme.

1. Les acteurs

La réforme est pilotée par le **COFOPRO** (= conseil de la formation professionnelle continue), organe qui rassemble des personnes de l'administration. Le CoFoPro est un organe de concertation opérationnel chargé du pilotage de la formation professionnelle continue et de garantir une régulation et une cohérence de l'offre. Il a notamment instruit l'analyse des besoins en formations, l'identification des priorités des formations et leur planification à long terme.

Changements pour les écoles :

Jusqu'à l'année passée, il y avait trois niveaux de formation : macro (inter-réseaux), méso (réseaux) et micro (dans l'école, comme par exemple, les journées péda dans les écoles).

Aujourd'hui, il n'y a plus le micro, car il est intégré dans la formation organisée par les réseaux. La formation s'organise comme suit :

- Le niveau "inter-réseaux" : l'[Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue \(IFPC\)](#), anciennement IFC, organise des formations portant sur le cadre et l'amélioration du système éducatif communs à l'ensemble des Réseaux. [Par ex. les enjeux prioritaires liés à la mise en place du tronc commun](#) ; les objectifs d'amélioration du système éducatif ; le développement des connaissances scientifiques et sociologiques en matière de pédagogie générale ; des formations en lien avec la sociologie de l'éducation ...
- Le niveau "réseaux" : chaque réseau a son propre organisme de formation et organise la formation en fonction de son projet éducatif et pédagogique :
 - o La [Formation professionnelle du WBE](#) (Wallonie Bruxelles Enseignement) est organisée par le [CAF : Centre d'autoformation et de formation continuée](#) pour les besoins individualisés
 - o [CFCP : centre de Formation de l'Enseignement des Communes et des Province \(CECP\)](#)
 - o [IFEC](#) : Institut de Formation de l'Enseignement Catholique ([SEGEC](#)) : regroupe maintenant le niveau fondamental et le secondaire (alors qu'avant c'était 2 organismes de formation différent)
 - o CPEONS: <https://www.cpeons.be/catalogue-formations>
 - o FELSI : <https://www.felsi.eu/formations>

> Les formations organisées par les réseaux traduisent la culture propre à chacun. Pour y proposer des formations, il faut se renseigner sur les valeurs et les orientations prioritaires de chaque réseau et le programme de ces réseaux. Ces programmes sont disponibles sur Internet.

2. Besoins personnalisés et collectifs

Un processus a été mis en place pour récolter et analyser les besoins des enseignants ont été demandés dans le but de proposer une offre de formation qui réponde efficacement aux attentes des professionnels de l'enseignement et aux besoins liés aux orientations du système éducatif. Il en ressort deux types de besoins : les besoins collectifs (qui concernent toute l'équipe éducative d'un établissement ; obligatoire) et les besoins individuels (participation facultative et volontaire).

Il y a eu un changement au niveau **micro** : maintenant, le directeur est en charge de la formation de l'équipe éducative : élaborer un plan de formation sur 6 ans avec les enseignant-es. Le plan de formation est intégré au plan de pilotage/contrat d'objectifs. Dans le cadre du pilotage du processus formatif au sein de l'école, la direction de l'école assure notamment : la mise en œuvre du plan de formation ; le soutien et le suivi du processus formatif avec son équipe (l'après-formation) ; l'évaluation interne de la mise en œuvre du plan de formation.

L'enseignant a un nombre de jours de formation qu'il peut utiliser pour se former. Il peut soit les rassembler, soit les étaler sur 6 ans (en concertation avec le directeur). En parallèle, l'enseignant est équipé d'un « portfolio », c'est-à-dire un outil de suivi qui compile les besoins, les manques, les formations suivies, les apprentissages, etc.

Le max de jours de formation possibles :

- Pour les formations individuelles : 5 jours ou 10 demi-jours sur base volontaire, par an.
- Pour les formations collectives : 3 jours ou 6 demi-jours par an. Concerne l'ensemble de l'équipe éducative de l'école.
- Pour les nouveaux enseignants : 1 jour supplémentaire par an.

Avec cette réforme, il y a eu une augmentation significative du budget pour la formation continue des enseignants. Le focus est mis sur l'actualisation des pratiques des enseignants, leur réflexivité, etc. Volonté de faire évoluer les enseignants dans leur pratique professionnelle.

Question : Les formations doivent-elles être reconnues ?

- ⇒ Sont reconnues les formations qui se trouvent dans les catalogues des organismes de formations des réseaux et inter-réseaux. Pour les formations extérieures aux catalogues : elles sont autorisées mais pas de reconnaissance et ne comptent pas dans les jours reconnus. Il existe néanmoins un système de détachement qui permet de faire reconnaître certaines activités en dehors des catalogues.

Question : Comment être informé des ouvertures des marchés publics ?

- ⇒ Ca varie selon les niveaux et les réseaux, mais en gros ça a lieu entre février et avril pour l'année scolaire suivante. A noter que la FELSI fonctionne différemment, sans appels d'offre. Pour le CAF, c'est différent aussi, car ils ont leur propres formateurs ou alors en collaboration / co-formation avec des partenaires.

Question : Comment savoir où proposer nos formations et à quels catalogues elles sont adaptées ?

- ⇒ Si c'est une thématique générale (par ex le code de la route), cela concerne l'inter-réseaux. Pour le reste, c'est en fonction des projets éducatifs et des valeurs de chaque réseau. Il faut se renseigner sur chaque réseau pour identifier le lieu qui correspond à notre formation.

Pour le moment, il y a bcp de formations en inter-réseaux sur les réformes, le portfolio, etc.

Le RID ne propose pas de formation, mais il soutient les acteurs du secteur qui ont une offre de formations pour les enseignant-es.

Question : Y a-t-il une reconnaissance d'organisme de formation continuée ?

- ⇒ Lorsqu'on répond aux offres, on doit démontrer qu'on est un acteur de formation, fournir un CV, attester d'expériences passées de formation, etc. Pour le reste, c'est ouvert, il ne faut pas de « label » ou reconnaissance particulière. Actuellement, il y a plein de nouveaux

organismes qui arrivent dans les catalogues. Par ex. des diététiciens pour des activités en lien avec l'alimentation.

Question : Est-ce qu'il y a un endroit qui rassemblent les différents marchés ?

⇒ Non, chaque réseau a son site internet. Il faut faire à chaque fois une démarche différenciée.

Question : CAF, ont-ils vraiment leurs propres formateurs ? Car ils sont venus nous chercher et on co-anime avec elleux ?

⇒ oui, mais ils ont comme particularité de travailler en co-formation, système de co-formation avec des acteurs de terrain. Il est intéressant de travailler avec eux.